

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Juillet 2018

CM-18G18

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; M. de FONTENAY Dominique ; M. DEGORCE Guy ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusées : Mme BLUM Marie-Hélène ; Mme BORDES Fabienne ;

Était absent : M. GALABRUN David

Secrétaire de séance : M. RAVOUX Daniel

1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

M. le Maire informe l'assemblée que le droit de préemption n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner enregistrées sous le n° 063 049 18 DIA04 et DIA05.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu de la séance du 06.06.2018 est approuvé à l'unanimité.

3 - Projet de zonage du PLUi : propositions du conseil municipal suite à la réunion du 27.06.2018

Suite au dernier comité de pilotage du PLUiH en date du 26.06.2018, les plans du zonage à l'échelle communale doivent être retournés à Billom Communauté pour le 31 juillet prochain après une relecture fine. Il convient de corriger, annoter directement sur les plans avant de les transmettre à la CC. Suite à un premier travail de relecture lors de la réunion du 27.06.2018 entre les élus de BOUZEL et M. PIREYRE, Vice-Président en charge du PLUi à Billom Communauté, chaque conseiller a été destinataire du plan annoté et du compte rendu de la réunion.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider en séance le plan annoté et de faire part de leurs éventuelles observations.

Après en avoir délibéré, les remarques sont listées et le plan annoté (à consulter au PV de séance), M. le Maire se charge de les transmettre dans le délai imparti à Billom Communauté.

4 - Echange du tracteur ISEKI avec une tondeuse autoportée et une remorque double essieu - Décision modificative au BP 2018

VU l'offre de la société Motoculture MAZIOUX d'un montant total égal à 6 774,16 € HT pour la fourniture d'une tondeuse autoportée XZ3 48 (garantie 5 ans) soit 5 582,50 €HT, d'une remorque ERDE Acier 242 double essieu soit 1 083,33 €HT et d'une rampe alu soit 108,33€ HT,

VU la proposition de reprise de la société Motoculture MAZIOUX du matériel actuellement utilisé par le service technique soit un tracteur ISEKI TXG237 et de sa benne autoportée, inscrit à l'état de l'actif depuis mars 2014 ; pour un montant identique soit 6 774,16 €HT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre d'échange de la Société Motoculture MAZIOUX ; et valide la reprise du matériel existant inscrit à l'état de l'actif et prévoit les écritures comptables qui en découlent au BP 2018 ; vote les crédits supplémentaires nécessaires au budget principal de l'exercice 2018, en section d'investissement - Opération n° 10135 - Equipement du service technique - au compte 21571, comme suit :

☞ **Décision Modificative n° 3** : Equipement service technique / dépenses d'investissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
chapitre	compte	montant	chapitre	compte	montant
21	21571	8 128,99	024		8 128,99

5 - Programme Ad'Ap des ERP communaux : Devis à valider en dépenses d'investissement - Décision modificative au Budget Primitif 2018

VU l'offre de la ferronnerie BUISSON - pour la fourniture et pose d'une main courante extérieure d'accès au foyer rural et pour la création d'une main courante à l'intérieur de la salle pour un montant égal à 915.80 € HT ;

VU l'offre de la ferronnerie BUISSON - pour la fourniture et pose d'une main courante extérieure d'accès à l'église pour un montant égal à 275,81 € HT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient les offres précédemment citées ; vote les virements de crédits nécessaires au budget principal de l'exercice 2018, comme suit :

⇨ **Décision Modificative n° 4** : Programme Ad'Ap / dépenses d'investissement :

DEPENSES : compte 2135 - opération 10161 - programme Ad'Ap = + 478,00 €

DEPENSES : compte 2152 - opération 10160 - sécurité ralentisseurs = - 478,00 €

6 – Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2018 – équipement service technique

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire d'équiper le service technique d'une pompe à eau 4 temps afin de faciliter le travail d'arrosage des fleurs pendant l'été et d'améliorer le temps passé à cette tâche ;

VU l'offre de MOTOCULTURE MAZIOUX - pour la fourniture d'une pompe à eau 4 temps 33,5 cm³ avec tuyau d'aspiration et d'arrosage pour un montant égal à 340,83 € HT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre précédemment citée ; précise que le règlement se fera à réception de la facture, les crédits seront imputés en section d'investissement au compte 2158, opération 10135 - équipement service technique - du budget primitif de l'exercice 2018.

7 – Financement des travaux de ravalement de façade de l'école par un emprunt

VU la délibération en date du 11.04.2018 retenant l'offre de l'Entreprise Les Compagnons Façadeurs, dont le montant s'élève à 32 982.00 € HT pour réaliser le programme de réfection des façades du groupe scolaire ;

VU les notifications des accords de subvention au titre de la DETR 2017 (9 141,00€) et du FIC 2018 (7 091,00€) le 04.07.2018, le plan de financement définitif est désormais arrêté ;

Compte tenu de l'état actuel de la trésorerie, des prévisions budgétaires en matière d'emprunt d'équilibre sur l'exercice 2018 et dans l'attente du versement des subventions, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 16 750,00 € et à une ligne de trésorerie d'un montant égal à 16 000€, le cas échéant.

Après avoir étudié les propositions de plusieurs établissements de prêts, M. le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre France pour un prêt à taux fixe avec des échéances annuelles constantes sur une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France - Agence des Collectivités Publiques, un emprunt de 16 750,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux fixe de 0,40 % soit un taux équivalent de 0,40 %.

Durée de remboursement : 3 ans (3 échéances)

Échéance constante annuelle de 5 628,06 €.

Somme des intérêts : 134,18 €

Frais d'actes : 30,00 €

8 – Organisation des festivités de septembre : tarifs, vide-greniers, animations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, des modalités de l'organisation du vide-greniers organisé le 09 septembre 2018 sur la commune (gratuité du droit de place à tous, absence de réservation, consignes de sécurité dans le cadre de Vigipirate, etc.). Les habitants de BOUZEL seront prioritaires sur les emplacements de 4 mètres linéaires - avant 7 heures - et seules les associations communales auront le droit de tenir des stands de restauration/buvette, les autres stands devront être soumis à l'autorisation des organisateurs (glacier, vendeur de pralines, etc.).

Parallèlement, la Commission des Festivités organise une exposition d'œuvres réalisées par des artistes locaux les 08 et 09 septembre 2018 au Foyer Rural et à l'Eglise avec un invité d'honneur M. GUILLAUMONT. Le vernissage aura lieu le samedi à 11 heures.

De même, un repas avec sonorisation musicale sera proposé le samedi en soirée. L'organisation sera prise en charge par le FC BOUZEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 300€ à l'association FC BOUZEL afin de participer à l'animation de la soirée sous forme de subvention exceptionnelle. Cette dépense sera imputée au Budget primitif 2018, article comptable n° 6574.

9 – Modification des statuts du SIAEP de Basse Limagne

Considérant que le SIAEP de Basse Limagne doit modifier ses statuts afin de se mettre en conformité avec la loi Notre du 07.08.2015, et plus particulièrement la représentativité de ses membres au Comité Syndical,

Considérant que le SIAEP de Basse Limagne souhaite également revoir les modalités d'adhésion et de retrait de ses membres, et mettre à jour son siège social désormais transféré à JOZE ;

Vu la délibération 2018-06-18 du 21 juin 2018 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Basse Limagne portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (9 voix pour, 1 voix contre) d'approuver les nouveaux statuts du SIAEP de Basse Limagne, validés le 21.06.2018.

10 – Rapport d'activités 2017 des services de Billom Communauté

Cette question est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

11- Projet de cession de deux parcelles appartenant à la commune situées Rue du Coin

M. le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal, réuni en date du 02 décembre 2011, suite à la demande de deux riverains d'acquérir les parcelles cadastrées section C n°1032 et n°1033, enclavées dans leurs propriétés, situées Rue du Coin, appartenant au domaine privé de la commune, s'était prononcé favorablement sur le principe de céder les parcelles concernées si les deux acquéreurs acceptaient conjointement les conditions fixées par délibération. A ce jour, aucune suite n'a été donnée.

Une demande de renseignements d'urbanisme vient d'être déposée dans le cadre d'une promesse de vente de la propriété d'un des riverains. M. le Maire précise à l'assemblée que le notaire a été informé qu'il conviendrait de régulariser la situation.

POUR AFFICHAGE, le 24.07.2018

Le Maire, Guy DEGORCE



(Handwritten signature in blue ink)